

[Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées] (D.022)

1- Définition	<i>Dimension Développement durable</i>	Performance environnementale : maîtrise des pollutions industrielles dans les zones desservies par l'assainissement collectif
	<i>Finalité</i>	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.
	<i>Définition</i>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé publique.
	<i>Unité</i>	Nombre.
	<i>Fréquence de détermination</i>	Annuelle. Les arrêtés pris en compte sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année n.
	<i>Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)</i>	Sont concernés les services assurant une mission de collecte des eaux usées. Les services ne collectant que des eaux pluviales, les services de transport et/ou de dépollution sans collecte ne sont pas concernés (pas d'abonnés). Mais par exemple les services collectant les effluents de quelques abonnés industriels sont concernés.
2- Calcul	<i>Données nécessaires</i>	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement.
	<i>Producteur des données</i>	Collectivité responsable du service de collecte des eaux usées.
	<i>Echelle de calcul</i>	Les données sont collectées sur un périmètre caractérisé par la même mission de collecte des eaux usées et un opérateur unique. L'indicateur est calculé au niveau de ce périmètre ou à un niveau supérieur en consolidant les données.
	<i>Règles de calcul</i>	- Comptabilisation de tous les arrêtés en vigueur au 31 décembre de l'année n - Un arrêté concernant, pour un même abonné, plusieurs points de rejet dans le même réseau de collecte sera comptabilisé de manière unique. - Tous les arrêtés seront comptabilisés, même s'ils ne sont pas assortis d'une convention de déversement.
	<i>Recommandations pour la maîtrise de la qualité de ces données</i>	Une liste des arrêtés en vigueur est à tenir à jour par la collectivité, comportant notamment les parties prenantes, les dates de début et de fin, la nature de l'activité du bénéficiaire et éventuellement les caractéristiques des flux déversés.
	<i>Degré de confiance</i>	Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur.
	<i>Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul</i>	Sans objet.
3- Interprétation au niveau local	<i>Données contextuelles</i>	Poids relatif des effluents non domestiques dans les flux de pollution déversés dans le réseau de collecte.
	<i>Indicateurs liés</i>	Sans objet
	<i>Règles pour l'interprétation au niveau local</i>	Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.
4- Recommandations pour la comparaison des résultats entre	<i>Différences de contexte</i>	Tissu industriel et part des rejets industriels par rapport à l'ensemble des rejets au réseau de collecte des eaux usées
	<i>Effets méthodes</i>	Sans objet

services	<i>Prise en compte du degré de confiance</i>	◆ Pour comparer les résultats entre services, on pourra s'inspirer de la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.
----------	--	--